

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATIONS A VISÉE PROFESSIONNELLE

## 1. PRÉSENTATION - DEFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1.1. Présentation des activités de LABORATOIRE MH

La société LABORATOIRE MH (« LABORATOIRE MH ») - société à responsabilité limitée, au capital de 30.000 € dont le siège social est situé 7, rue de l'Église - 77540 LE PLESSIS FEU AUSSOUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 810 790 477, est représentée par Madame Marie HERITIER.

LABORATOIRE MH est un organisme de formation certifié par l'AFNOR et enregistré dans Datadock, qui dispense notamment des formations et anime des ateliers visant principalement à transmettre le savoir-faire nécessaire à la formulation et à la fabrication de cosmétiques artisanaux, naturels et bio, ainsi qu'aux vertus des huiles végétales et essentielles et, plus généralement, à sensibiliser les personnes quant aux bienfaits des cosmétiques d'origine naturelle.

### 1.2. Définitions

Pour les besoins des présentes Conditions Générales de Formations, les termes essentiels auront les définitions énoncées ci-dessous :

- « **Conditions Générales de Formations** » désigne les présentes conditions générales.
- Le « **CLIENT** » désigne, selon les cas, l'employeur (public ou privé) du Stagiaire ou le Stagiaire lui-même, selon les cas.
- Le « **STAGIAIRE** » désigne la personne physique qui bénéficie effectivement des Formations dispensées par LABORATOIRE MH.
- Le « **Bon de Commande** » désigne le bon de commande à entête de LABORATOIRE MH qui comporte un devis, que le CLIENT adressera à LABORATOIRE MH pour s'inscrire à une Formation.
- « **Contrat ou Convention de Formation Professionnelle** » désigne le contrat conclu conformément aux dispositions des articles L.6353-3 et suivants du Code du travail. Lorsque le CLIENT est le STAGIAIRE lui-même, un **Contrat de Formation Professionnel** est conclu. Lorsque le CLIENT est l'employeur (privé ou public) du STAGIAIRE, une **Convention de Formation Professionnelle** est conclue. En tout état de cause, les présentes Conditions Générales de Formations sont complémentaires aux Contrats et Conventions de Formations Professionnelles ainsi qu'avec le Règlement Intérieur, avec lesquels elles forment un ensemble indivisible
- « **OPCO** » désigne les opérateurs de compétences agréés par l'État.
- « **Formations** » désigne notamment l'ensemble des Formations dispensées par LABORATOIRE MH qui sont à visée professionnelle.

Ces Formations sont dispensées sous la forme de modules de formation accessibles en ligne via internet et en présentiel dans les Locaux.

En tout état de cause, les Formations sont dispensées exclusivement en **langue française**.

- « **Site Internet** » désigne le site internet de LABORATOIRE MH dont l'adresse est : <https://www.jefabriquemescosmetiques.fr>
- « **Supports de Formation** » désigne tous les supports pédagogiques de formations, quelle qu'en soit la forme (notamment papier, numérique) élaborés par LABORATOIRE MH et qui en demeurent sa propriété exclusive.
- « **Commande** » désigne la commande de Formations passée par le CLIENT à LABORATOIRE MH quelles que soient les modalités de passation de la commande telles que stipulées à l'article 2.1 des présentes Conditions Générales de Formations.
- « **Catalogue des Formations** » désigne l'ensemble des Formations proposées par LABORATOIRE MH à ses clients. Ce Catalogue des Formations est disponible sur le Site Internet de LABORATOIRE MH.
- « **Tarifs** » désigne les tarifs des Formations proposées au CLIENT, qui sont mentionnés dans le Catalogue des Formations.

- Le « **Personnel** » désigne les éventuels collaborateurs, salariés, stagiaires et apprentis de LABORATOIRE MH.
- « **Données à caractère personnel** » désigne, conformément à l'article 4 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. »
- Les « **Locaux** » désignent les locaux au sein desquels LABORATOIRE MH recevra les STAGIAIRES pour dispenser les Formations.
- « **Règlement Intérieur** » désigne le document écrit par lequel LABORATOIRE MH détermine les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité, les règles applicables en matière de discipline ainsi que les modalités dans le cadre desquelles seront dispensées aux Stagiaires les Formations d'une durée totale supérieure à cinq cents (500) heures et ce, conformément aux dispositions de l'article L.6352-4 du Code du travail.

### 1.3. Objet et Champ d'Application des Conditions Générales de Formations

Les présentes Conditions Générales de Formations ont pour objet de définir les termes et conditions, notamment commerciales, applicables aux Formations dispensées par LABORATOIRE MH aux STAGIAIRES, qui souhaitent bénéficier des FORMATIONS à des fins professionnelles.

Lorsque le CLIENT de LABORATOIRE MH n'est pas le STAGIAIRE, le CLIENT se porte fort du strict respect par le STAGIAIRE des termes et conditions stipulés aux présentes Conditions Générales de Formations.

Les présentes Conditions Générales de Formations sont complémentaires aux documents énumérés ci-dessous :

- le Contrat ou la Convention de Formation Professionnelle ;
- le Devis de LABORATOIRE MH ;
- le Règlement Intérieur ;
- la Politique de Traitement des Données Personnelles consultable sur le Site Internet ;
- les Mentions Légales et Conditions Générales d'Utilisation du Site Internet qui sont également consultables sur le Site Internet.

Tout autre document est inopposable à LABORATOIRE MH.

Pour les besoins des présentes, LABORATOIRE MH et le CLIENT pourront être appelés la ou les « **Parties** ».

### 1.4. Erreurs ou omissions

Toute erreur matérielle ou omission dans le Catalogue des Formations, documents commerciaux, listes de tarifs, factures ou autres informations émanant de LABORATOIRE MH, y compris sur son Site Internet pourront être corrigées à tout moment sans que sa responsabilité puisse être engagée.

### 1.5. Modification des Formations

LABORATOIRE MH pourra modifier à tout moment le Catalogue des Formations. Le cas échéant, LABORATOIRE MH proposera au CLIENT des Formations dont les vertus et les caractéristiques sont similaires.

## 2. COMMANDES DE FORMATIONS – MODALITÉS DE FORMATION DU CONTRAT

### 2.1. Modalités de passation des Commandes

Les commandes de Formations sont passées par le Client à LABORATOIRE MH via le Site Internet, par email ou par téléphone.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATIONS A VISÉE PROFESSIONNELLE

Toute commande de Formation passée par le CLIENT n'est prise en compte par LABORATOIRE MH qu'à compter de la réception de la fiche d'inscription dûment complétée et signée par le CLIENT ou du devis correspondant. Le CLIENT devra en outre renvoyer, dûment signé (e), le Contrat ou la Convention de Formation Professionnelle.

Selon la situation, le Contrat ou la Convention de Formation Professionnelle sera adressé au CLIENT et/ou à l'OPCO.

**En cas de financement de la Formation par un OPCO**, l'éventuelle prise en charge des frais de formation par ce dernier pour le compte du CLIENT (subrogation de paiement) doit être communiquée à LABORATOIRE MH lors de l'envoi de la Convention de Formation professionnelle, dûment signée.

C'est sur la base de cette confirmation de prise en charge que LABORATOIRE MH est autorisée à facturer le montant de la Formation à l'OPCO pour le compte du CLIENT bénéficiaire de la Formation.

**Si les informations relatives à une éventuelle prise en charge du montant de la Formation par un OPCO n'est pas parvenue à LABORATOIRE MH avant le 1<sup>er</sup> jour du démarrage de la Formation, LABORATOIRE MH facturera directement au CLIENT le montant de la Formation.** Aucun avoir ne sera établi par LABORATOIRE MH pour refacturation ultérieure à LABORATOIRE MH.

En tout état de cause, lors de la passation de la Commande de Prestation et/ou lors de la réception d'une confirmation de commande, il appartient au CLIENT d'en vérifier l'exactitude et de signaler immédiatement toute erreur à LABORATOIRE MH.

## 2.2. Formation du Contrat de Formation

Le Contrat de Formations est formé par la réception par LABORATOIRE MH du Bon de Commande de Formation qui est en bas de page du devis ainsi que du Contrat ou de la Convention de Formation Professionnelle, dûment signé (e) ET confirmé par l'envoi d'un email adressé par LABORATOIRE MH au CLIENT.

A compter de la formation du Contrat de Formations dans les conditions précitées, la Commande sera ferme et irrévocable. En conséquence, le CLIENT ne pourra en aucun cas modifier ladite Commande sans l'accord préalable et écrit de LABORATOIRE MH.

## 2.3. Convocation

Une convocation mentionnant les informations relatives à la Formation commandée (date, lieu, horaires, Règlement Intérieur, etc.) est adressée, à l'avance, au CLIENT, lequel se charge, à son tour, de transmettre les éléments à chacun de ses stagiaires.

## 2.4. Opposabilité au CLIENT des présentes Conditions Générales de Formations

Toute passation de Commande de FORMATIONS par le CLIENT, formalisée notamment par la signature du Contrat ou de la Convention de Formation Professionnelle, emporte son acceptation des présentes Conditions Générales de Formations.

**Le CLIENT reconnaît que son consentement à la conclusion du Contrat soit valablement donné par voie électronique, notamment au moyen de cases à cocher et de « clics » de validation. Cette acceptation sera réputée avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part du CLIENT.**

Le CLIENT reconnaît la valeur de la preuve des systèmes d'enregistrement automatique de LABORATOIRE MH et renonce à les contester en cas de différend.

## 3. REGLEMENT INTERIEUR ET PLAN DE PREVENTION

### 3.1. Règlement Intérieur

La transmission par le CLIENT à LABORATOIRE MH du bon de commande, du Contrat ou de la Convention de Formation Professionnelle ou de tout autre document d'inscription signé implique l'adhésion du CLIENT et des Stagiaires (lorsque le CLIENT est l'employeur) au Règlement intérieur de LABORATOIRE MH. Le Règlement Intérieur est communiqué au moment de l'envoi du devis au CLIENT. Il est disponible sur simple demande écrit (lettre ou email).

Conformément aux articles R.6352-2 et L.6352-3 et suivants du Code du Travail, le Règlement Intérieur s'impose à l'ensemble des Stagiaires inscrits aux Formations, même lorsque les Formations se déroulent, quel que soient l'adresse des Locaux au sein desquels seront dispensés les Formations.

### 3.2. Plan de Prévention – Respect de la réglementation en cas de formation dispensée dans les Locaux du CLIENT

Conformément aux articles R.4512-6 du Code du travail, avant toute action de formation, le CLIENT et LABORATOIRE MH prendront les dispositions nécessaires à la prévention des risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et les matériels des différentes organisations présentes sur un même lieu de travail.

Le CLIENT assure la coordination générale des mesures de prévention lorsque l'action de formation a lieu sur son site. En cas de risques résultant de l'interférence entre les activités, les installations et les matériels, le représentant de LABORATOIRE MH appliquera les mesures prévues par le plan de prévention arrêté, d'un commun accord, avant le début des actions de formation.

Afin de prévenir tout risque et de faciliter l'exécution de l'intervention, le CLIENT doit désigner et détacher, auprès du représentant de LABORATOIRE MH, un agent qualifié chargé de transmettre toutes informations et directives concernant les prescriptions d'hygiène, de sécurité et de premier secours. Cet agent qualifié est habilité par le CLIENT à diriger les manœuvres éventuelles et en assurer le commandement. Pour certaines actions de formation, les stagiaires ne pourront y participer que s'ils disposent des équipements de protections individuelles correspondantes.

## 4. RESPONSABILITE DU CLIENT - ASSURANCE

Lorsque la Formation est dispensée au sein de Locaux mis à disposition de LABORATOIRE MH par le CLIENT, ce dernier s'engage strictement à ce que ces Locaux soient en tous points conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et sécurité.

Il en est de même des éventuels matériels, équipements ou installations qui seraient nécessaires à l'exécution de la Formation. Ces matériels, équipements ou installations seront sous la garde exclusive du CLIENT qui s'engage à ce que ces derniers soient strictement conformes à la réglementation applicable en matière d'hygiène et sécurité.

En conséquence de ce qui précède :

- si un dommage survient dans ces Locaux du fait notamment de la défectuosité d'un matériel équipement ou installation ou encore des Locaux au sein desquels la Formation est dispensée, la responsabilité de LABORATOIRE MH ne pourra en aucun cas être engagée sur ce fondement.
- Il appartient au CLIENT de souscrire une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, couvrant l'ensemble des risques pouvant survenir lors de l'exécution de la Formation.

## 5. TARIFS - PAIEMENT ET PENALITES DE RETARD

### 5.1. Tarifs – Modifications

Les Formations sont facturées conformément au Devis envoyé par LABORATOIRE MH au CLIENT ou, à défaut, aux Tarifs mentionnés au Catalogue des Formations en vigueur au moment de la passation de la Commande de Formations par le CLIENT. Ces Tarifs sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Ces Tarifs sont susceptibles d'être modifiés si les variations économiques le rendent nécessaire. Ils comprennent les frais d'animation, les supports de cours remis à chaque stagiaire, les ingrédients utilisés, ainsi que le matériel individuel offert à chaque stagiaire.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATIONS A VISÉE PROFESSIONNELLE

Certains documents particuliers (publications, livres, normes) peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas compris dans les Tarifs des Formations.

Les prix peuvent également varier en fonction de conditions locales de réalisation ou d'évolution du cadre réglementaire de certaines formations obligatoires modifiant le contenu ou la durée.

## 5.2. Paiement.

Le paiement doit être effectué par le CLIENT selon les modalités stipulées dans le Contrat ou la Convention de Formation Professionnelle, et mentionnés dans les factures émises par LABORATOIRE MH.

## 5.3. Pénalités pour retard de paiement.

Les factures sont exigibles à réception, sauf mention différente sur la facture. Aucun escompte n'étant accordé pour un paiement anticipé. Le paiement s'effectue par chèque, carte bancaire ou virement bancaire.

Si le CLIENT souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation.
- l'indiquer explicitement sur son devis ou tout document d'inscription (lettre ou courriel) signé ;
- s'assurer du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

**Il appartient au Client de se renseigner et d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à une éventuelle prise en charge du coût de financement par un OPCO.**

LABORATOIRE MH pourra toutefois, **sur demande du CLIENT**, l'aider dans le montage de la demande de financement. Le CLIENT reste responsable en finalité de la demande de prise en charge signée par ses soins et envoyée de sa part à son OPCO. **Aucune responsabilité ne pourra être recherchée de la part du CLIENT envers LABORATOIRE MH en cas de refus ou de prise en charge partielle des frais pédagogiques et/ou annexes.**

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le complément de facture sera adressé au CLIENT.

Si LABORATOIRE MH n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO avant le 1<sup>er</sup> jour du démarrage de la Formation (cf. article 2.1 des présentes Conditions Générales de Prestation) le CLIENT sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCO, le CLIENT restera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité de retard sera calculée et due mensuellement, avec un intérêt annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à l'échéance prévue.

Conformément aux dispositions légales fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L. 441-6 du Code de commerce, LABORATOIRE MH se réserve le droit d'exiger du CLIENT le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40€ pour frais de recouvrement et ce, sans aucune formalité préalable.

Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement engagés par LABORATOIRE MH seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, LABORATOIRE MH pourra demander au CLIENT une indemnisation complémentaire sur justificatifs.

## 6. NATURE DES FORMATIONS - AVERTISSEMENT

Les Formations dispensées par LABORATOIRE MH sont des formations et/ou des ateliers visant notamment à transmettre aux Stagiaires des connaissances et des compétences aux fins d'exercer une activité professionnelle en lien avec des cosmétiques bio. Bien que ces connaissances soient issues d'un savoir-faire développé par Madame Marie HERITIER pendant de nombreuses années, **elles ne se substituent en aucun cas à un avis médical complémentaire, ni – le cas échéant – à un traitement adapté par des praticiens de santé tels que des dermatologues notamment.**

Dans le cadre des Formations, le Stagiaire sera, le cas échéant, amené à manipuler des huiles essentielles. Malgré leurs vertus, les huiles essentielles nécessitent des précautions d'emploi et leur usage est contre-indiqué dans certains cas, notamment en lien avec l'état de santé des personnes les manipulant.

Par mesure de précaution, LABORATOIRE MH pourra refuser au Stagiaire sa participation aux Formations.

## 7. TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES - FINALITES ET ENJEUX

Le CLIENT reconnaît expressément avoir connaissance que LABORATOIRE MH collecte des Données Personnelles, notamment via son Site Internet. Ce qui est clairement énoncé dans la Politique de Traitement de Données Personnelles de LABORATOIRE MH, qui est consultable sur une rubrique dédiée du Site Internet.

A titre de rappel, les finalités des traitements de données personnelles effectués par LABORATOIRE MH sont les suivantes :

- répondre aux demandes de renseignements et/ou de devis adressées notamment via la rubrique « CONTACT/ DEVIS » du Site Internet ;
- vous envoyer nos newsletters si vous avez manifesté votre souhait de les recevoir ;
- vous envoyer des emails afin de vous informer des actualités, relatives notamment aux nouvelles Formations dispensées et animées par LABORATOIRE MH ;
- vous permettre de vous inscrire aux Formations ;
- assurer la gestion et le suivi de ses relations commerciales avec les CLIENTS ;
- assurer le respect par LABORATOIRE MH de ses obligations légales et réglementaires ;
- réaliser, via l'utilisation de cookies (traceurs) des statistiques relatives à l'utilisation et la fréquentation de notre Site aux fins de mesurer l'intérêt qui lui est porté par le grand public, et notamment par les personnes intéressées par le savoir-faire relatif à la fabrication de cosmétiques bio.

**Compte tenu de ces enjeux, notamment de l'enjeu de santé exposé à l'article 4 des présentes Conditions Générales de Formations, le CLIENT qui souhaite passer une Commande de Formations est tenue de répondre aux demandes d'informations mentionnées dans les formulaires d'inscriptions accessibles via le Site Internet. A défaut, sa Commande de Formations ne pourra pas être finalisée.**

Le CLIENT a ainsi expressément connaissance par les présentes Conditions Générales de Formations de la nécessité pour LABORATOIRE MH de collecter certaines de ses Données Personnelles, **y compris des données relatives à son état de santé telles que notamment** : l'existence d'allergies aux huiles essentielles, enceinte ou susceptible de l'être, l'atteinte à une maladie cardiaque, asthme, épilepsie, ou autre maladie grave.

Le CLIENT reconnaît ainsi expressément que ces collectes de Données Personnelles effectuées par LABORATOIRE MH sont strictement nécessaires et légitimes au regard des finalités énoncées ci-dessus. Le Personnel de LABORATOIRE MH, ainsi que son Prestataire en charge des tâches administratives, sont en outre tenus à une stricte obligation de confidentialité

Le CLIENT reconnaît en outre que LABORATOIRE MH collecte uniquement des Données Personnelles qui sont des informations pertinentes et nécessaires, compte tenu tant de la nature des Formations que des enjeux en matière de santé exposés à l'article 4 ci-dessus, notamment afin de prévenir les éventuels risques afférents à l'utilisation des huiles essentielles dans le cadre des Formations en Présentiel.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATIONS A VISÉE PROFESSIONNELLE

Etant précisé que ces Données Personnelles relatives à l'état de santé sont demandées au CLIENT uniquement lorsque les Formations qu'il souhaite commander implique une prestation en présentiel (ateliers). Lorsque le CLIENT passe une commande de Formations correspondant à une formation qui est dispensée exclusivement en ligne, ces Données Personnelles relatives à son état de santé ne lui sont pas demandées.

Les modalités relatives à ces traitements de Données Personnelles ainsi que les durées de conservation de ces Données Personnelles sont décrites dans la Politique de Traitement des Données Personnelles de LABORATOIRE MH, accessibles sur son Site Internet.

## 8. OBLIGATIONS DE RENSEIGNEMENT ET D'INFORMATION DU CLIENT

Le détail des Formations est mentionné sur le Catalogue des Formations. Compte tenu de ce qui précède, le choix des Formations appartient exclusivement au CLIENT.

LABORATOIRE MH est très attachée à la réalisation de Formations dans les meilleures conditions au bénéfice de ses CLIENTS. A ce titre, LABORATOIRE MH se renseigne en amont sur le profil et l'état de santé des CLIENTS, notamment via les questionnaires préalables à la Commande de Formations, ce qui est exposé en détails dans les articles 4 et 5 des présentes Conditions Générales de Formations.

**Toutefois, LABORATOIRE MH n'est aucun cas tenu à une obligation d'information ou de conseil préalable à l'égard du CLIENT. En cas de doute sur l'adéquation d'une Prestation par rapport aux objectifs souhaités par le CLIENT ou par rapport à son état de santé, il appartient au CLIENT de demander conseil à LABORATOIRE MH.**

En outre, le CLIENT est tenu d'avertir LABORATOIRE MH de toute information relative à son état de santé et plus généralement toute information pouvant avoir un impact sur le déroulement des Formations en Présentiel.

Il appartient au CLIENT de s'assurer que les Formations en Présentiel sont compatibles avec sa condition physique et ne représentent pas une contre-indication compte tenu de son état de santé.

LABORATOIRE MH ne sera en aucun responsable d'un quelconque dommage qui serait imputable, directement ou indirectement, à un manquement du CLIENT à ses obligations de renseignement et d'informations à l'égard de LABORATOIRE MH.

A titre de rappel aux stipulations énoncées dans la Politique de Traitement des Données Personnelles de LABORATOIRE MH et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, le CLIENT peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et/ou de portabilité en envoyant un email à l'adresse : [contact@jefabriquemescosmetiques.fr](mailto:contact@jefabriquemescosmetiques.fr)

Cet email du CLIENT devra explicitement comporter l'objet et le détail de sa demande afin que LABORATOIRE MH soit en mesure d'y répondre dans les meilleurs délais.

## 9. COMPORTEMENT DECENT ET EXACTITUDE DES INFORMATIONS TRANSMISES

Le STAGIAIRE s'engage strictement à adopter un comportement décent pendant le déroulement des Formations en Présentiel et à ne pas en gêner le déroulement.

Le CLIENT s'engage en outre à compléter avec exactitude l'ensemble des informations demandées par LABORATOIRE MH notamment au stade de la passation de Commande de Formations.

LABORATOIRE MH se réserve ainsi la possibilité de refuser l'inscription d'un CLIENT qui aurait eu un comportement perturbateur à l'occasion d'une Prestation antérieurement

effectuée ou qui n'aurait pas renseigné avec exactitude les informations demandées par LABORATOIRE MH aux fins de validation de la Commande de Formations.

En outre, LABORATOIRE MH se réserve la possibilité d'exclure tout CLIENT participant aux Formations en Présentiel qui aurait un comportement inadéquat et/ou qui perturberait le bon déroulement de ces Formations.

## 10. FORMATIONS EN LIGNE

### 10.1 Accès aux Formations en Ligne

Prérequis technique :

Le CLIENT devra s'assurer préalablement, et durant tout l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique avec les moyens techniques et pédagogiques des Formations en Ligne de LABORATOIRE MH. Ces prérequis techniques sont précisés dans la description de chaque programme de formation. Le CLIENT ne pourra pas se prévaloir, postérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

Le CLIENT est par ailleurs averti que, s'agissant des Formations en Ligne assurées par internet, leur utilisation suppose de disposer d'outils informatiques permettant d'assurer une connexion fiable sur le réseau de l'Internet et d'un débit suffisant.

Accès au(x) module(s) :

Le Stagiaire accède au module via un accès sur la plateforme dédiée aux Formations en Ligne.

Lorsque le Contrat de Formations est formé selon les modalités énoncées à l'article 2.2 des présentes Conditions Générales de Formations, LABORATOIRE MH transmet aux Stagiaires les identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) permettant l'accès à la plate-forme de formation des Formations en Ligne.

### 10.2 Modalités d'utilisation des Formations en Ligne

Les identifiants et mots de passe sont livrés par voie électronique directement à chaque Stagiaire. Ces identifiants et mots de passe sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés à une autre personne, sans un avoir obtenu un accord écrit de la part de LABORATOIRE MH.

En cas de perte de ses identifiants par un Stagiaire, le CLIENT s'engage à informer LABORATOIRE MH sans délai. À défaut, le CLIENT répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des identifiants.

En cas de cession ou de partage constatés des identifiants, LABORATOIRE MH se réserve le droit de suspendre l'accès à la plate-forme, sans indemnité ni préavis.

### 10.3 Durée et Accessibilité des Formations en Ligne

Les accès aux Formations en Ligne sont valables pour la durée spécifiée lors de la Commande, et sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il n'y a pas de limitation concernant la durée de chaque connexion, sauf panne éventuelle ou spécificités techniques du réseau internet.

Il est néanmoins rappelé que les mots de passe ont une durée de vie limitée (variable selon les Formations) à compter de leur envoi par LABORATOIRE MH. Aussi, si le Stagiaire n'a pas réalisé la Prestation en ligne pendant la durée de validité prévue, le bénéfice de la Formations en ligne sera définitivement perdu de sorte que le CLIENT devra commander une autre Prestation en Ligne s'il souhaite la réaliser ou en faire bénéficier un Stagiaire.

### 10.4 Anomalies de fonctionnement des Formations en Ligne

LABORATOIRE MH ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s).

Le CLIENT s'engage à informer LABORATOIRE MH, dans un délai de 24 heures, de toute anomalie de fonctionnement, entendue comme tout incident, blocage, dégradation des performances, panne, non-respect des fonctionnalités définies dans la documentation mise à la disposition du CLIENT sur le Site Internet etc... empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s). Il appartiendra au CLIENT de fournir

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATIONS A VISÉE PROFESSIONNELLE

toute justification quant à la réalité des anomalies constatées et de répondre aux sollicitations de LABORATOIRE MH visant à diagnostiquer et solutionner lesdites anomalies.

LABORATOIRE MH s'efforcera alors de remédier à cette anomalie dans les meilleurs délais possibles. Passé un délai de 8 jours d'indisponibilité, LABORATOIRE MH prolongera la durée d'accès au module pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

Seul LABORATOIRE MH est habilité à intervenir sur le(s) module(s). Le CLIENT s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

En tout état de cause, LABORATOIRE MH ne sera tenue à aucune garantie, notamment si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants :

- les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de LABORATOIRE MH ;
- les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par LABORATOIRE MH ;
- les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations ou à des manipulations non-conformes à la documentation disponible sur le Site Internet.

Par ailleurs, LABORATOIRE MH ne saurait être tenue pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due à un cas de force majeure et plus généralement à tout événement non imputable à LABORATOIRE MH tels que notamment à des coupures de courant, à des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.

## 10.5 Maintenance

LABORATOIRE MH se réserve la possibilité d'effectuer toute opération de maintenance sur son serveur et s'efforcera :

- de prévenir le CLIENT au moins 24 heures à l'avance ;
- de limiter le temps d'interruption des Formations en Ligne ;
- de proroger l'accès au module pour une durée correspondant à celle de l'interruption de service.

Le CLIENT s'engage à ne pas réclamer d'indemnité à ce titre et déclare par ailleurs accepter tant les caractéristiques que les limites des Formations fournies par LABORATOIRE MH.

## 11. RESPONSABILITE DE LABORATOIRE MH

### 11.1 Obligation de moyens

Compte tenu de la nature et de l'objet des Formations, LABORATOIRE MH est uniquement tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra ainsi être engagée qu'en cas de faute prouvée par le CLIENT.

### 11.2 Cas d'exclusions de responsabilité

La responsabilité de LABORATOIRE MH est exclue en cas de non-respect par le CLIENT de l'une quelconque de ses obligations stipulées aux présentes Conditions Générales de Formations, notamment en cas de non-respect de son obligation d'information à l'égard de LABORATOIRE MH conformément à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Formations.

La responsabilité de LABORATOIRE MH est également exclue en cas d'impossibilité pour Madame Marie HERITIER de dispenser les Formations lorsque cette impossibilité résulte de son état de santé.

La responsabilité de LABORATOIRE MH est en outre exclue en cas de survenance d'un événement qui le ne lui est pas imputable ainsi qu'en cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

### 11.3 Exclusion de l'article 1223 du Code civil

Le CLIENT reconnaît expressément qu'il ne pourra se prévaloir des dispositions de l'article 1223 du Code civil relatif à la faculté de réduction de prix qui sont exclues expressément par les présentes Conditions Générales de Formations.

## 11.4 Limitation de responsabilité et plafonnement

**Nonobstant tout autre terme des présentes Conditions Générales de Formations, la responsabilité de LABORATOIRE MH est expressément exclue pour tous les préjudices indirects ou non consécutifs de la réalisation des Formations. Les pertes de profit ou d'exploitation du CLIENT sont expressément exclues.**

**En tout état de cause, si la responsabilité de LABORATOIRE MH était engagée, le montant des dommages-intérêts alloués au CLIENT ne pourra en aucun cas être supérieur au montant de la Prestation sur laquelle porterait la réclamation du CLIENT.**

## 12. SOUS-TRAITANCE

LABORATOIRE MH s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix ayant la compétence requise, que ce soit pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention pour dispenser les Formations.

## 13. ANNULATION OU REPORT DES FORMATIONS - CLAUSE PENALE

LABORATOIRE MH se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la Formation si le nombre de Stagiaires est insuffisant, notamment aux fins de sa conduite pédagogique dans les meilleures conditions. LABORATOIRE MH s'engage ainsi à faire ses meilleurs efforts pour informer le CLIENT (et les Stagiaires le cas échéant) dans les meilleurs délais.

LABORATOIRE MH sera également contrainte d'annuler tout ou partie de la Formation en cas d'impossibilité pour Madame Marie HERITIER de dispenser les Formations, qui résulterait de son état de santé.

Toute annulation de Formation émanant du CLIENT doit être communiquée par écrit à LABORATOIRE MH et reçue par LABORATOIRE MH au minimum trente (30) jours avant la date initialement prévue de la Formation.

Si la demande d'annulation ou de report de Formation n'est pas parvenue par écrit à LABORATOIRE MH au trente dix (30) jours avant la date initialement prévue de la Formation, LABORATOIRE H facturera au CLIENT – y compris dans le cadre d'un financement prévu par OCPO – une indemnité forfaitaire égale à cinquante (50) % du montant de ladite Formation. Cette indemnité fera l'objet d'une facturation distincte de celle du Contrat ou de la Convention de Formation Professionnelle.

En outre, en cas d'annulation par le CLIENT d'une Formation d'ores et déjà commencée, la même indemnité précitée sera due à LABORATOIRE MH, et ce nonobstant le paiement de la Formation au prorata des heures effectivement réalisées.

## 14. DROIT DE RETRACTATION – EXCLUSION

Les conditions et modalités de la faculté de rétractation dont pourrait bénéficier le CLIENT sont énoncées dans le Contrat ou la Convention de Formation Professionnelle.

En tout état de cause, compte tenu de la nature des Formations – qui comportent nécessairement un accès aux modules de formation en ligne et/ou des Supports de Formation téléchargeables dès confirmation de l'inscription à la Formation, lorsque le CLIENT passe une commande de Formation par un moyen de communication à distance (notamment via le Site Internet) il reconnaît expressément **qu'il ne bénéficie pas du délai de rétractation de quatorze (14) jours énoncé à l'article 11.1 ci-dessus**, en application notamment des dispositions de l'article L.221-28 13° du Code de la consommation.

## 15. PROPRIETE INTELLECTUELLE – OBLIGATIONS DE NON-CONCURRENCE – PARASITISME

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATIONS A VISÉE PROFESSIONNELLE

## 15.1 Propriété Intellectuelle

LABORATOIRE MH détient seul les droits intellectuels afférents aux Formations qu'elle dispense / anime, de sorte que la totalité des Supports de Formation (quelle qu'en soit la forme notamment papier, numérique, orale ...) utilisés dans le cadre des Formations demeure sa propriété exclusive.

L'ensemble des Formations et Supports de Formation réalisés et élaborés par LABORATOIRE MH étant protégés par des droits de propriété intellectuelle (tels que les droits d'auteur notamment), ils sont réservés au seul usage interne du CLIENT et ils n'ont pas vocation à être diffusés ou réutilisés, en totalité ou en partie.

**La Commande de Formations n'inclut en aucun cas un quelconque transfert au CLIENT des droits de propriété intellectuelle afférents aux Formations. Les droits de propriété intellectuelle afférents aux Formations sont et demeureront la propriété exclusive de LABORATOIRE MH.**

Le CLIENT s'interdit en conséquence d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les Supports de Formations ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition dans le cadre des Formations sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de LABORATOIRE MH ou de ses ayants droit.

Le CLIENT s'engage à ne porter en aucun cas atteinte directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de LABORATOIRE MH sur les Formations et/ou ses Supports de Formation ou encore aux éléments distinctifs de LABORATOIRE MH. À ce titre, afin de respecter le droit de paternité de LABORATOIRE MH, il est rappelé au CLIENT qu'il est strictement interdit de modifier ou supprimer la mention de copyright au profit de LABORATOIRE MH figurant sur les Supports de Formation de LABORATOIRE MH qu'il sera amené à recevoir ou à consulter dans le cadre de l'exécution des Formations commandées.

## 15.2 Non-concurrence et parasitisme

L'ensemble des informations contenues dans les Formations proposées par LABORATOIRE MH – formalisées notamment dans les Supports de Formation sont le fruit d'un savoir-faire élaboré pendant de nombreuses années par Madame Marie HERITIER, dirigeante de LABORATOIRE MH.

**Le CLIENT reconnaît ainsi expressément avoir connaissance du préjudice considérable que subirait LABORATOIRE MH si ses Supports de formation – ainsi que les informations qu'ils contiennent – étaient divulguées à des tiers, sans autorisation préalable et écrite.**

**En outre, le CLIENT s'engage à ne pas utiliser les Supports de formation de LABORATOIRE MH - ainsi que l'enchaînement des questions, le contenu même des questions, analyses et recommandations qui figurent dans ces Supports de Formation - pour créer ou exploiter directement ou indirectement une activité identique ou similaire à LABORATOIRE MH, ni pour les commercialiser à des tiers, directement ou indirectement.**

A défaut de respect de cette obligation par le CLIENT, LABORATOIRE MH se réserve le droit de poursuivre en justice le CLIENT et tout tiers, y compris en référé afin de faire cesser ces agissements parasitaires et obtenir réparation de son préjudice subi.

## 16. NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL - CLAUSE PENALE

Pendant toute la durée du Contrat de Formation, et pendant une durée de vingt-quatre (24) mois suivant à compter de la cessation de celle-ci, qu'elle qu'en soit la cause, le CLIENT s'engage à ne faire aucune offre d'emploi ou de collaboration – quelle qu'en soit la dénomination (notamment prestations de service, consulting etc.) à l'un des membres du Personnel de LABORATOIRE MH, sauf accord écrit de celui-ci.

**A défaut de respecter cette obligation de non-sollicitation, le CLIENT dédommagera LABORATOIRE MH en lui versant une**

**indemnité égale à douze (12) fois la dernière rémunération brute mensuelle versée à ce membre du Personnel de LABORATOIRE MH.**

## 17. CESSION DU CONTRAT DE FORMATION

Le CLIENT ne peut transférer ou céder le Contrat formé selon les modalités énoncées à l'article 2.1, ni les droits et obligations qui en résultent, sans l'accord préalable et écrit de LABORATOIRE MH.

## 18. DUPLICATAS

Sur demande écrite du CLIENT, LABORATOIRE MH pourra délivrer un duplicata des attestations et avis émis pendant une période maximale de trois (3) ans à compter de l'achèvement de la Formation y afférent.

La délivrance de duplicata pourra faire l'objet d'une facturation au CLIENT.

## 19. LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le Contrat de Formation, formé entre les Parties dans les conditions stipulées à l'article 2.1 des présentes Conditions Générales de Formations, est exclusivement régi par le **droit français**, quelle que soit la nationalité du CLIENT.

En cas de différend survenu entre les Parties, relativement à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résolution du Contrat de Formation, les Parties s'efforceront de rechercher un accord amiable. A défaut d'accord amiable trouvé entre les Parties dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande de règlement amiable adressée par écrit à l'autre Parties, il est fait expressément, et exclusivement, attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Meaux, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

## 20. STIPULATIONS FINALES

**20.1. Communication.** Le CLIENT autorise expressément LABORATOIRE MH à mentionner son nom, ainsi que le descriptif des Formations dont il a bénéficié, à des fins de communication, dans tout document utilisé pour promouvoir l'activité de LABORATOIRE MH et notamment son Site Internet.

**20.2. Non-renonciation.** Aucune renonciation de la part de LABORATOIRE MH à se prévaloir d'une quelconque violation des Conditions Générales de Formations par le CLIENT ne devra être considérée comme une renonciation à se prévaloir d'une autre violation de la même ou d'une autre stipulation des présentes Conditions Générales de Formations.

**20.3. Divisibilité.** Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions s'avérait nulle ou inapplicable, en tout ou partie, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée, elles conserveront ainsi plein effet.

**20.4. Interprétation.** L'utilisation du terme « **notamment** » signifie que l'énumération qui le suit n'est pas exhaustive et ne revêt donc pas un caractère limitatif.

## 20.5 Coordonnées de LABORATOIRE MH :

### Adresse :

LABORATOIRE MH

7 rue de l'Église – 77540 Le Plessis Feu Aussoux

Tel : 01 64 03 32 52

E-mail : [contact@jefabriquemesocosmetiques.fr](mailto:contact@jefabriquemesocosmetiques.fr)